

Comment remédier à l'abstention des jeunes ? Le CESE a adopté son avis !

TRAVAUX

PUBLIÉE LE 09/03/2022

Saisine liée : ENGAGEMENT ET PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE DES JEUNES

Formation de travail liée : COMMISSION TEMPORAIRE "PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE"

Le CESE a adopté ce jour en assemblée plénière son avis intitulé "Engagement et participation démocratique des jeunes", sur saisine du Premier ministre Jean Castex.

Pour construire ses préconisations visant à favoriser l'engagement des jeunes dans la société ainsi que leur participation aux élections et à la vie démocratique, le CESE a souhaité mettre en place un dispositif inédit, en intégrant 12 citoyennes et citoyens tirés au sort. Les citoyennes et citoyens ont participé à l'ensemble des réunions de travail pendant près de quatre mois, pour aboutir à des préconisations entièrement co-construites.

[Télécharger l'avis](#)

Un constat alarmant pour notre démocratie

Après un taux d'abstention record aux élections régionales et départementales de juin 2021, en particulier chez les 18-24 ans, le lien entre les jeunes, les institutions et les représentants semble profondément distendu. Pourtant, les jeunes générations ne sont ni moins engagées ni moins intéressées par la politique que leurs aînées. Cet engagement se manifeste moins par les urnes, mais de plus en plus par d'autres manières : pétitions en ligne, manifestations, boycott, diffusion de contenu en ligne, etc.

Face à ce constat, le CESE sonne l'alarme : si rien n'est fait, la faible participation des jeunes actuels risque de perdurer au-delà de leur jeunesse, ce qui réinterroge notre système.

Le CESE formule 21 préconisations

Le CESE formule 21 préconisations en faveur d'un changement systémique visant à favoriser l'engagement des jeunes dans la société ainsi que leur participation aux élections et à la vie démocratique. Parmi ces préconisations :

- Renforcer l'apprentissage de la démocratie dès le plus jeune âge.

Le CESE préconise notamment de transformer la journée de défense citoyenneté (JDC) en semaine de la citoyenneté présentant les formes d'engagement et les enjeux des élections. Le CESE recommande également d'instaurer des visites obligatoires d'institutions républicaines dans le parcours de formation (temps scolaire, périscolaire, extrascolaire).

Le CESE préconise d'ouvrir le droit de vote dès 16 ans, en l'accompagnant par une formation au vote dès le plus jeune âge.

- Mettre les jeunes au centre des politiques publiques qui les concernent.

Le CESE préconise d'utiliser la nouvelle semaine de la citoyenneté pour choisir chaque année un sujet concernant une politique publique, sur laquelle les jeunes pourront s'informer, débattre et/ou voter pour que leurs contributions soient incluses dans la phase de débat et de conception de celle-ci.

Le CESE préconise de faire bénéficier aux jeunes dès 18 ans, au même titre que les autres citoyens, des mêmes droits et accès aux dispositifs d'aide tels que les minimas sociaux.

- Faciliter les modalités d'inscription sur liste électorale encourager le déplacement aux urnes.

Le CESE recommande de lutter contre la mal-inscription et la non-inscription en utilisant par exemple les services de "France Connect" pour déclarer plus facilement un changement de domicile.

Le CESE préconise par ailleurs de simplifier les procurations en développant un système d'identification numérique sécurisé.

Le CESE recommande de comptabiliser le vote blanc dans les suffrages exprimés et d'instaurer une dose de représentation proportionnelle aux élections législatives, sans remettre en cause le caractère principalement majoritaire du scrutin.

- Revitaliser la pratique de la démocratie, la redevabilité de la part des élues et élus et le renouvellement des instances politiques.

Pour renouer la confiance entre les citoyens et les pouvoirs publics le CESE propose d'instaurer un véritable statut de l' élu, qui fixerait un certain nombre de garanties, de droits et d'obligations (engagement dans les mandats, représentativité de la société, etc.).

Le CESE recommande d'abaisser les seuils de signataires permettant le déclenchement des référendums d'initiative partagée à 1/10e des membres du Parlement et 1/50e du corps électoral.

Enfin, le CESE préconise de limiter à trois consécutifs l'exercice d'un mandat au sein d'un exécutif local ou en tant que parlementaire, à l'exception des mandats exercés dans les communes de moins de 3 500 habitants.

L'avis rapporté par [Kenza Occansey](#) (groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse) et [Manon Pisani](#) (groupe Agriculture) au nom de la [Commission temporaire "Participation démocratique"](#), présidée par [Claire Thoury](#) (groupe des Associations) a été adopté par le CESE avec 137 voix pour et 23 abstentions.